



## Avocat qui n'a pas répondu dans les temps

-----  
Par Bruce

Bonjour,

Voilà je vous explique le problème.

Je suis en Litige avec mon ancien employeur

Il y a donc eu un jugement aux prud'hommes qui m'était défavorable en effet ce sont prononcé incompetent pour juger.

J'ai donc fait appel de la décision

Nous avons donc jusqu'au 05/03/2023 Pour apporter une réponse à cet appel.

J'ai envoyé un mail à mon avocate et le 27 fevrier pour lui donner de nouveaux elements.

J'apprends qu'elle n'a pas porté ses conclusions dans les temps.

Ses conclusions sont donc caduc et me font perdre l'appel.

Puis-je me retourner contre elle. Notamment pour le manquement de chance mais surtout pour les honoraires que j'ai

payées non seulement pour cet appel mais aussi en première instance avec les prud'hommes. De plus je suis contraint

avec l'article 700 De rembourser les frais d'avocat de la partie adverse. J'imagine qu'elle a une RCP professionnel.

Peut-elle la faire jouer?

Je vous remercie d'avance pour vos retours

-----  
Par morobar

Bjr,

Il y a donc eu un jugement aux prud'hommes qui m'était favorable

Selon la suite de votre exposé, cela parait curieux.

-----  
Par Bruce

Bonjour,

En effet je viens de modifier. Je voulais dire défavorable.